

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 SEPTEMBRE 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

24/039/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2024.

24-41005-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 76 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix Euros), dont 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la 3^{ème} répartition de crédits de l'année 2024 à hauteur de 76 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix Euros) dont 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
042013	Compagnie Après la Pluie	1 route des Camoins 13011 Marseille	00012880	1 000	Achat de matériel technique et de musique
N° en cours de création	Club de Bridge de Beaumont	194 rue Charles Kaddouz 13012 Marseille	00013072	1 500	Acquisition d'une machine à dupliquer
TOTAL				2 500	

ARTICLE 2 Ces subventions seront versées après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée.

ARTICLE 3 La dépense totale s'élève à 76 390 Euros (soixante-seize mille trois cents quatre-vingt-dix Euros) dont 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros) pour les associations de notre secteur .

Elle sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 et suivants, chapitre 204, opération Subvention aux associations 2024/2026 n°2024/I38/16.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**